

portant et un modèle accompli de tout ce que la charité sociale et libre peut faire pour soulager les victimes de la guerre. La science, la richesse, l'humanité, ne peuvent faire ni mieux ni plus que vous n'avez fait, dans cette magnifique ambulance, pour sauver à la fois la vie et, s'il est possible, la validité des hommes atteints par le fer et le feu. Je l'ai profondément admirée en la visitant, et je n'ai pas moins admiré les hommes qui se servaient si bien de ce beau matériel.

Je suis si pénétré de la pensée qu'il faut conserver cette œuvre accomplie, avec son caractère actuel, que j'ai prescrit au génie d'examiner s'il ne vaut pas mieux, au lieu de la transformer en hôpital d'hiver, la consacrer comme hôpital de printemps et d'été, saison de huit mois au moins, et où les malades abondent plus qu'en hiver. Quelque décision qui intervienne, le caractère de cette création sera respecté et une inscription rappellera le don de ses généreux auteurs. Je vous prie donc de remercier votre Conseil de ses efforts pour l'armée française, pour l'humanité en général, et je vous remercie vous-même de l'habile et patriotique direction que vous avez imprimée à ses travaux. Quant à mon amitié personnelle pour vous, je n'ai pas besoin de vous en renouveler l'expression que j'ai eu tant de motifs et d'occasions de vous adresser tant de fois.

Recevez-en, en tout cas, la nouvelle et bien sincère assurance.

20 octobre 1871

A. THIERS,

Président de la République française.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Il est naturel qu'après la conclusion de la paix, les divers comités, sociétés, associations, qui s'étaient formés sur divers points de la France, aient cru devoir, en vue de leurs donateurs, publier

soit des rapports généraux sur l'ensemble de leur œuvre, soit des comptes rendus financiers, soit le résultat de leurs observations et de leurs expériences. Mais on comprend que ces travaux se ressemblent sur beaucoup de points et qu'il soit difficile de les analyser tous et de leur consacrer une grande place.

Déjà, dans notre précédent *Bulletin*, nous en avons mentionné et analysé un certain nombre. Aujourd'hui nous nous occuperons de ceux qui nous sont parvenus en dernier lieu, nous bornant toutefois à résumer ce qu'ils offrent de plus saillant.

Le Rapport général du Comité de l'*Allier* est l'un des plus considérables, non-seulement par son étendue, mais par la nature des travaux auxquels l'ambulance du Bourbonnais a été appelée, puisque c'est elle qui, après avoir soigné les blessés de l'armée de Bourbaki sous les murs d'Orléans, est venue, ensuite, avec les débris de la même armée, poursuivre son œuvre de patriotique charité jusque dans les montagnes de la Suisse. Ce compte rendu se compose d'une série de rapports de sous-comités, que nous ne pouvons reproduire tous, même en abrégé, quelque intérêt que chacun puisse présenter en particulier. — Les recettes du Comité central de ce département se sont élevées au chiffre de 247,000 fr. Quant aux dépenses, elles se classent sous six rubriques différentes, qui aideront à faire comprendre le genre d'activité qui a été déployé par cette importante section :

Frais généraux	Fr.	559
Secours aux <i>familles</i> nécessiteuses des soldats appelés sous les drapeaux		110,000
Secours aux blessés, ambulance, etc.		78,593
Aux militaires de passage et fourneau de cantine		12,104
Aux mobiles et aux prisonniers de l' <i>Allier</i>		15,137
Aux veuves et aux orphelins de soldats décédés à la guerre ou par suite de la guerre		10,625
Achat de chevaux, voitures, etc.		18,169

Chacun de ces articles, ou à peu près, représente un des sous-comités dont le rapport est annexé au compte rendu général.

Nous signalerons dans le rapport de l'ambulance volante du Bourbonnais, non-seulement les services qu'elle a rendus, puisque

du 24 octobre au 8 novembre, elle avait déjà pu évacuer d'Aubigny sur l'Allier, 363 malades militaires ; puisqu'à Orléans elle avait pu organiser un hôpital provisoire de 280 places, hélas ! bientôt occupées ; puisque la succursale de Saint-Lyé reçut 87 malades dans l'espace de quatre jours ; puisque 961 blessés ou malades ont été traités et la plupart évacués par ses soins ; mais surtout nous devons signaler le fait que l'ambulance, qui n'a eu à se plaindre, ni des officiers, ni des médecins allemands, a plus d'une fois regretté, soit l'ignorance de la Convention de Genève, soit l'interprétation trop léonine de la consigne militaire, de la part des officiers. Ainsi à Chilleurs, il y a des blessés français privés de tout secours ; le chirurgien en chef allemand engage les membres de l'ambulance à rester pour les soigner, et quelques instants après l'officier commandant l'escorte qui doit les conduire à Pithiviers, les emmène de force, malgré leurs vives protestations, abandonnant à leur sort les blessés, presque tous grièvement atteints.

Le 15^{me} corps s'étant remis en route le 2 janvier, pour la campagne de l'Est, avec Besançon pour point de ralliement, l'ambulance du Bourbonnais le suivit. Nous n'avons pas à raconter les épisodes de cette campagne, qui se termina par l'entrée en Suisse. Voici comment l'auteur du rapport résume lui-même les travaux de l'ambulance :

« 2,543 militaires blessés ou malades reçueillis et soignés pendant ces trois mois et demi de campagne, de nombreux convois de malades soustraits à l'encombrement et aux épidémies des hôpitaux, et amenés dans le département de l'Allier ; des secours de toute nature distribués dans les marches ; la formation d'hôpitaux provisoires que leur bonne organisation a fait maintenir après notre départ, tels sont les services rendus par l'ambulance du Bourbonnais. »

Nous devons ajouter que des reproches ayant été adressés aux ambulances françaises, notamment le reproche d'avoir abandonné leurs nationaux, M. A. de Sessevalle, l'auteur du rapport, tient à justifier son ambulance à cet égard. Il raconte les démarches qui furent faites par elle pour obtenir de rester auprès des malades français, et les réponses qui leur furent adressées, toutes aboutissant à déclarer que leur présence n'était jugée nécessaire nulle part en Suisse. « Si nous ne sommes pas restés près de nos com-

patriotes internés, c'est qu'on n'a pas voulu de nous, et nous ne nous sommes éloignés qu'après avoir offert nos services, et après avoir reçu notre ordre de départ sous forme de feuille de route avec transport gratuit. »

Le rapport du Comité sectionnaire d'Angers constate un fait que nous avons eu déjà l'occasion de relever plus d'une fois; l'isolement ou, si l'on aime mieux, l'indépendance d'action du Comité primitivement organisé pour venir en aide aux blessés et aux malades, et les inconvénients de ce mode de vivre, qui n'ont pas tardé à se faire sentir. Le Comité départemental, après avoir coopéré à la création de plusieurs ambulances, comprit que ces ambulances pouvaient être faites prisonnières par l'ennemi. Il s'occupa donc au plutôt de former un Comité spécial, sectionnaire, qui fut affilié à la Société française de secours aux blessés.

Les travaux que ce Comité, econdé par celui des dames et par le concours de tout le corps médical, a su mener à bonne fin, comprennent quatre grandes divisions: 1^o des ambulances volantes, 2^o l'envoi de délégués pour visiter le soldats en campagne, 3^o l'installation d'ambulances de passage aux deux gares principales d'Angers, et 4^o des ambulances sédentaires. Plus de 14,000 hommes ont été nourris, restaurés ou pansés à leur passage aux gares d'Angers, soit qu'ils ne fissent que traverser la ville, soit qu'ils y passassent quelques jours. Les ambulances sédentaires ont reçu 3,208 officiers ou soldats, qui ont y été traités pendant 70,748 jours, soit en moyenne 22 journées par homme. Le nombre des morts s'est élevé à 140 seulement, soit 4 $\frac{1}{3}$ ‰. Les dons en argent se sont élevés à 180,000 francs, sans parler des soins prodigués aux blessés, et des dons en nature qui ont été très-considérables.

Le Comité de la *Côte d'or* dédie son rapport à la Suisse, à l'Angleterre, à la Russie. Une ambulance mobile qui dut soigner à Bourges plus de 5,000 blessés ou malades, puis à Besançon, 1,600 malades ou congelés de l'armée de l'Est, de nombreuses ambulances établies dans la ville même de Dijon, enfin une ambulance centrale, sont les traits principaux de l'activité de cette Société. Mais ce qui donne à son compte rendu une importance particulière, c'est, abstraction faite du point de vue patriotique dont il est animé, la mention de nombreuses difficultés relatives à certains

points de la Convention de Genève. La Convention paraît bien avoir été violée en diverses circonstances. Sur d'autres points, on ne saurait décider s'il y a eu erreur, violation, fausse interprétation, ou s'il y a lacune dans la Convention elle-même. Combien faut-il de lits au *minimum* pour faire une ambulance et lui garantir le privilège de la neutralité? A Dijon, sur 529 lits mis à sa disposition dans des maisons particulières, le Comité n'a pu en utiliser que 275, le maréchal Lebœuf ayant fixé à 4 le nombre minimum des lits d'une ambulance, et le prince de Hohenlohe, n'admettant pas d'ambulances au-dessous de 8 lits.

Le secrétaire du Comité demande que le Conseil Général de la Société française de secours aux blessés soit saisi des propositions suivantes : 1° Neutraliser d'une manière absolue tout ce qui touche au service et au personnel des sociétés de secours aux blessés. 2° Neutraliser également les ambulances sédentaires établies aux frais des simples particuliers ou des comités locaux, le nombre minimum des lits ayant été au préalable réglé d'un commun accord entre les nations contractantes. 3° Charger les Comités régulièrement affiliés à la Société nationale de secours, de veiller à la stricte exécution des règlements, en ce qui touche les rapports internationaux et les rapports avec les administrations locales.

Les recettes totales du Comité de la Côte-d'Or ont été d'un peu plus de 60,000 fr. en argent.

M. Henri Bernard, chirurgien-adjoint de l'ambulance *dauphinoise*, raconte les travaux de cette ambulance depuis Montargis jusqu'à Villersexel et jusqu'à l'entrée en Suisse. L'auteur insiste, en terminant, sur les offres faites par les médecins français de rester avec leurs compatriotes prisonniers, et sur le refus qu'ils essuyèrent de la part des autorités suisses. Leur prompt retour en France ayant été l'objet de commentaires défavorables, il est naturel qu'ils repoussent d'injustes accusations, et nous ne pouvons que leur donner acte de leurs explications. — L'ambulance se composait de quinze personnes; elle a tenu la campagne pendant trois mois et n'a dépensé que 8,514 fr.

Outre le travail de M. Bernard, présenté à la Commission municipale de Grenoble, nous avons en mains le rapport de la section de secours du département de l'Isère (affiliée par arrêté du 21 no-

vembre 1870). Dans son assemblée générale, qui a eu lieu le 15 juillet dernier, la Société a entendu plusieurs discours et rapports dont les points principaux sont : financièrement 65,000 fr. de recettes, 43,000 fr. de dépenses, et un encaisse approximatif de 21,000 fr.; administrativement, l'idée émise de « mieux sauvegarder, à l'avenir, la sécurité du personnel et du matériel des ambulances par une pénalité sévère et rigoureusement appliquée. »

Le rapport de *St-Etienne* (Loire) se compose de deux parties. La première est administrative, et constate que les recettes se sont élevées à près de 150,000 fr. Là, comme ailleurs, un « Comité de secours aux blessés » s'était formé dès les premiers jours de la guerre, pour venir en aide soit aux familles de soldats, soit aux soldats eux-mêmes; mais il avait dû, pour s'assurer les bienfaits de la neutralité, se faire reconnaître régulièrement par la Société française de secours. Ce Comité a décidé, le 23 août 1871, de ne pas se dissoudre; il continue d'exister sous le titre de « Comité international (?) de secours aux blessés militaires, de *St-Etienne* (Loire). »

La seconde partie du compte rendu n'est autre que le récit fait par M. le D^r A. Riembault, chirurgien en chef de l'ambulance, des deux mois et demi qu'elle a été en campagne. C'est une histoire écrite avec autant d'esprit que de simplicité. Le lecteur assiste à toutes les expériences, à tous les tâtonnements de ces trente-deux personnes, pleines de bonne volonté, mais ne sachant pas encore ce que c'est que le service des blessés en hiver, en rase campagne, et pendant la guerre. Soigner 300 malades dans un hôpital, ou les soigner quand ils sont couchés par terre, sur la neige, dans la boue, au coin d'un bois, sur le bord d'une route, ce n'est plus la même chose : « Il nous fallait pourvoir à tout ce qui concerne l'installation, le chauffage, l'éclairage, la nourriture des malades. » A Bourges, ils ont à soigner et à classer 4,000 malades entassés dans les immenses salles du Petit-Séminaire. L'Intendance ne leur est pas toujours favorable. « Nos vrais soucis nous sont venus de la difficulté de nourrir nos malades. Un jour, nous nous sommes trouvés, avec 350 malades, *sans pain, ni vin, ni café, ni sucre.* »

Dans ce récit plein de naturel et d'une lecture parfois entraînante, il y aurait bien des choses à glaner, beaucoup d'observa-

tions utiles à enregistrer. Nous devons y renvoyer nos lecteurs, en exprimant le vœu que le travail de M. Riembault soit publié dans des conditions qui lui assurent une plus grande publicité. Notons seulement encore parmi les expériences dont l'auteur se propose de profiter à l'avenir en cas de besoin, l'inconvénient d'avoir des voitures trop pesantes qui exigent un trop grand nombre de chevaux; l'avantage d'avoir, surtout pour le service des voitures, des hommes salariés; l'impossibilité pour les membres d'une ambulance d'aller relever les blessés sur le champ de bataille : « Ce rôle n'est pas le nôtre. »

Avant d'en finir avec M. Riembault, nous sommes heureux de citer encore une phrase de lui, qui fait autant d'honneur à la France qu'à l'Allemagne, et qui prouve plus de grandeur et de noblesse d'âme que ne feraient d'amères récriminations. « Je dois dire un mot de nos rapports avec les Prussiens (p. 70). Ils ont été ce qu'ils devaient être; nous n'avons pas à nous en plaindre. Ils ont tiré sur nous, mais évidemment par mégarde et sans nous reconnaître. Les médecins qui sont venus visiter les blessés prussiens que nous soignons ont été courtois. Le général... nous donna une réquisition sur le chemin de fer, qui dut nous transporter de Dannemarie à Bâle gratuitement nous et nos bagages. On doit la vérité à tous, même à ses ennemis. »

C'est là le langage du cœur, du bon sens et de la conscience; c'est bien l'esprit qui convient à ceux qui prennent au sérieux les devoirs de la neutralité.

M. le Dr Janicot, qui accompagnait l'ambulance en qualité d'aide-major, a écrit l'histoire de cette campagne, et son récit, plein de bonne humeur et de gaieté, parfois pittoresque, parfois mélancolique, toujours patriotique et français, montre combien il y a de ressort et d'élasticité chez ce peuple. Au milieu de ses plus grands revers, il ne désespère pas; il accepte les nouvelles les plus invraisemblables, et quand il voit que la victoire semble décidément lui échapper, il se console avec de l'espoir et trouve encore moyen de railler le vainqueur. C'est un journal au jour le jour, impressions et souvenirs, qui se lit avec plaisir, mais où l'on préférera peut-être les notes graves aux notes légères; il est intitulé : *Trois mois d'ambulance aux armées de la Loire et de l'Est.*

C'est également par voie d'ambulances que la société de se-

cours de la Gironde a procédé. Avec 46,559 fr. en caisse, et beaucoup de dons en nature, l'ambulance, composée de 28 volontaires, de 7 voitures et de 15 chevaux, est partie de Bordeaux pour Bourges le 17 décembre, sous la direction de M. Francis de Luze. Les trois principales étapes de sa campagne de 92 jours sont : Méhun, où elle a eu à soigner 384 blessés, dont 5 sont morts ; Châteaurenault, où elle a recueilli 67 soldats, la plupart blessés aux combats de St-Arnaud et Villeporcher ; enfin Changé, où l'ambulance n'a eu à traiter que des blessés français pendant les deux mois qu'elle a passés dans les lignes prussiennes ; elle a dû se charger aussi des malades civils de cette commune, qui n'a pas de médecin. Sur 408 blessés, elle en a perdu 32, soit le 7,84 pour 100 ; sur 211 malades, elle en a perdu 11, soit 5,21 pour cent. Ses dépenses s'étant élevées à 34,502 fr., il restait en caisse, à son retour, environ 12,000 fr. que la Société a autorisé M. Adolphe Labadie à distribuer aux victimes de la guerre, en spécifiant que 1,000 fr. seraient remis directement à l'évêque, et 1000 au pasteur du Mans, pour les pauvres de leur communauté ¹.

Une circonstance qui donne aux rapports lus à Bordeaux, le 5 avril 1871, par MM. Adolphe Labadie, directeur-adjoint, et Lande, chirurgien-major, un intérêt particulier, c'est le fait que le jeune fondateur et directeur de l'ambulance girondine n'était pas là pour présider l'assemblée. Il était mort au champ d'honneur, victime de son dévouement, et les discours prononcés sur sa tombe par M. le pasteur Delmas, par M. Mestrezat, vice-président de la Société, et par M. Ernest de Boissac, son ami d'enfance, disent assez quelle perte cette mort prématurée a été pour la Société.

Mulhouse. La Société de secours aux blessés s'est constituée le

¹ Une phrase de la p. 15 nous paraît reposer sur une confusion. M. Labadie, rapporteur, dit, en effet : « Si l'Etat rembourse l'ambulance girondine, conformément à la Convention de Genève, à raison de 1 fr. 25 par jour et par soldat, etc. » Une disposition aussi précise n'est ni dans l'esprit, ni dans la lettre de la Convention de Genève, qui n'a pas à intervenir dans les stipulations de cette nature. Il s'agit d'une convention particulière entre le Ministre de la guerre et la Société française de secours aux blessés.

25 juillet 1870. Bientôt après, elle se mettait en rapport avec la Société française de secours, par l'intermédiaire de M. Frédéric Monnier, son délégué dans l'Est. En peu de jours, plus de 100,000 francs lui arrivaient de divers côtés, et plus de 400 volontaires s'organisaient, divisés en sections, et se mettaient à son service. Elle a pu envoyer ainsi 16 infirmiers à Strasbourg, un autre groupe à Laon pour les échappés du désastre de Sedan, et un troisième aux environs de Belfort, pendant que les ambulances sédentaires de Mulhouse même donnaient asile aux blessés des deux nations.

Mais dès le 12 novembre, d'autres préoccupations dictèrent au Comité de Mulhouse d'autres devoirs et lui ouvrirent une voie nouvelle. Il s'agissait de venir en aide aux mille et cent mille soldats français dont la situation comme prisonniers, s'aggravait encore des rigueurs de l'hiver. Un Comité spécial fut chargé de centraliser les secours, et les dons abondèrent. La souscription fut de 48,700 francs; beaucoup de prisonniers furent entièrement habillés à leur passage; 1,500 à 2,000 lettres furent écrites à leurs familles; 1,833 expéditions d'argent eurent lieu, indépendamment du secours (de 5 à 10 francs), que l'on remit à chaque prisonnier lors de son passage; enfin, quelques personnes dévouées furent déléguées pour aller visiter en Allemagne les localités où les soldats français se trouvaient le plus agglomérés, Mayence, Coblenze, Stettin, Witttemberg, Leipsig, etc. Les deux rapports faits sur cette œuvre constatent que le gouvernement prussien a fait en faveur des prisonniers, tout ce qu'il pouvait faire, quoiqu'il fut débordé par le nombre. « J'ai été stupéfait de l'organisation des camps que j'ai visités, » dit M. Amédée Schlumberger; et il ajoute ce témoignage peu suspect: « J'ai causé avec plusieurs soldats alsaciens, et l'un d'eux, enfant de Mulhouse, m'adressa en se séparant de moi ces paroles un peu consolantes: Monsieur, les Prussiens font pour nous ce qu'ils peuvent. »

Ces deux sociétés avaient des budgets distincts. La Société de secours aux blessés a compté 116,730 francs de recettes, et 112,476 francs de dépenses; la Société de secours aux prisonniers, 48,802 francs de recettes et 48,401 francs de dépenses.

Mais à côté de tous ces rapports dont, on vient de le voir, l'im-

portance ne saurait échapper à personne, et qui prouvent combien a été salutaire pour les blessés et pour les malades, le concours des infirmiers et des ambulances volontaires, et combien leur a été précieuse à tous leur affiliation à la société qui a la Croix rouge pour étendard, il est un travail qui mérite une attention toute particulière, et que nous croyons devoir recommander d'une manière spéciale, non-seulement aux médecins, mais à toutes les personnes et à toutes les sociétés qui s'occupent de l'œuvre avec intérêt. C'est le *Rapport de M. le Dr A. Riant*, délégué principal du Comité de Paris, sur les *Ambulances de Chalons-sur-Saône* (58 pages grand in-8°).

Il s'agissait en effet de créer, d'organiser et de diriger, indépendamment des ambulances volantes, un grand centre d'ambulances sédentaires, qui pût servir de point de ralliement, de dépôt, de quartier général, aux blessés et aux malades des différentes armées.

Châlons-sur-Saône, malgré l'interruption de ses communications avec Paris, restait en rapport avec toute la région de l'est, du centre et du midi. Le climat était bon, l'eau qui traverse la ville offrait des avantages de divers genres, enfin le nombre des bâtiments publics disponibles était assez grand pour permettre l'établissement de vastes hôpitaux-ambulances.

Il y avait encore à vaincre les scrupules traditionnels et les préventions invétérées de l'intendance; ils furent vaincus. Il fallait un Comité composé de membres actifs, intelligents, dévoués; on les trouva. Il fallait le concours de nombreux médecins, instruits et bien qualifiés; ils se présentèrent. Le 29 août 1870 tout était prêt, et déjà trois jours auparavant, le 26 août, un premier convoi de malades était dirigé de Vincennes sur Châlons.

L'organisation ne tarda pas à être complète. Autorisée par l'Intendant général Robert, sous le patronage du Président de la Société de secours, comte de Flavigny, elle fut bientôt affiliée régulièrement à la Société de secours aux blessés, par l'intermédiaire de M. Vernes d'Arlandes, et elle détermina d'une manière exacte ses rapports avec la Commission administrative des hospices.

Il y eut naturellement quelques modifications dans l'aménagement des locaux fournis par la ville, et nous ne donnons que d'une manière approximative quelques indications fournies par le rapport.

1^o L'ambulance de la *Grande Caserne* contenait environ 450 lits militaires, pour lesquels on fit faire de larges oreillers carrés, qui améliorèrent le coucher des malades.

2^o L'hôpital de l'hospice de Saint-Louis, 110 lits.

3^o L'évêché, environ 180 lits.

4^o L'école des frères, 50 lits.

5^o Le collège, 100 lits (dut être évacué en décembre 1870).

6^o La caserne de passage, 200 lits; fut bientôt réclamée impérieusement par l'autorité militaire, et ne put fonctionner comme ambulance.

Plusieurs lits furent prêtés par l'Intendance, par les hospices ou par des particuliers. D'autres emplacements durent être procurés plus tard, ainsi : l'ambulance des dames dominicaines, 45 lits; celle de l'Asile de Marie, adjointe à celle de Bourgneuf, 80 lits.

Inutile d'ajouter que les meilleurs lits (car il y avait du choix) furent réservés de préférence pour les amputés, les blessés et les grands malades.

L'ambulance avait un double but : assurer le prompt rétablissement des blessés, et hâter non moins rapidement leur retour dans les rangs de l'armée. Il fallait donc à la fois les entourer des soins nécessaires et les préserver des effets fâcheux d'un excès de bien-être.

Une bonne nourriture, de chauds vêtements et une grande propreté étaient au premier rang des soins qu'il importait de leur donner tout d'abord. La propreté devait porter sur les personnes et sur les vêtements. Quant aux personnes, les bains sont le moyen thérapeutique le plus naturellement indiqué; et tous les soldats en passage purent en profiter. En même temps, on s'occupait de laver, de sécher et de réparer leurs effets, linge, ceintures de flanelle, gilets, etc. On fit construire une étuve spéciale, d'un genre économique, dans laquelle on faisait chaque semaine plusieurs fournées de vêtements, une haute température détruisant tous les parasites que peuvent contenir les diverses étoffes. Un service *ad hoc* fut établi pour les malades atteints de maladies parasitaires. Pour comprendre ce que signifient ces quelques lignes, il faut avoir vu l'état dans lequel souvent les malades arrivaient à l'ambulance; il faut avoir vu « des soldats pleurant de désespoir de se voir couchés sur un fumier infect et littéralement couverts de vermine. Ils étaient

abattus, démoralisés; je les faisais transporter dans nos ambulances. En quelques heures, après des soins bien simples, mais bien utiles, ils étaient méconnaissables au physique et au moral. »

Mais beaucoup d'autres questions se posaient encore, pratiques, urgentes. Les trois quarts du temps il fallait rhabiller le soldat de pied en cap, avant de le renvoyer sous les drapeaux. Qui se chargerait de ce soin et de la dépense ?

Il fallait aussi lui rendre ses armes en bon état, réparées, prêtes à servir. Qui devait s'en charger ? Des ateliers furent installés pour pourvoir à ces différents services.

Que faire encore des soldats devenus décidément infirmes ? et des convalescents ? et de ceux qui étaient atteints de maladies contagieuses, du typhus ou de la petite vérole ? Pour ces différents cas, les ambulances volantes, au nombre de quatre, qui furent établies par les soins de M. Riant, rendirent de grands services, en aidant au transport des blessés et en facilitant les mouvements de l'ambulance sédentaire.

Le rapport se plaint surtout de l'absence d'aides en élèves-médecins et pharmaciens. Ces jeunes gens avaient été enrôlés dans la mobile. C'est aussi l'un des points sur lesquels M. Léon Le Fort, dans la *Revue des deux Mondes*, attire l'attention des autorités compétentes ; l'Allemagne a toujours eu beaucoup de médecins militaires et beaucoup d'élèves en médecine ; la France n'avait pas le cinquième de ce qu'il lui aurait fallu.

En résumé, sans parler des ambulances volantes, ni des ambulances de convalescence, le nombre des malades et blessés qui ont passé entre les mains de l'ambulance de Châlons est de 6,143, sur lesquels 310 sont morts, c'est-à-dire environ le 5 %. Ils ont passé 77,573 jours dans les ambulances, et le nombre de ceux qui ont pu rejoindre le corps ou le dépôt, après une moyenne de douze jours de maladie, est à peu près de 60 %.

L'essai qui a été fait à Châlons-sur-Saône nous paraît donc décisif, et nous pensons que l'établissement d'ambulances sédentaires sur une grande échelle se généralisera. Mais il faut ajouter aussi, avec M. Riant, que si la charité et le dévouement jaillissent sans effort comme sans limites, l'ordre et l'organisation ne s'improvisent pas. Il faudra profiter de l'expérience acquise et consulter les hommes qui ont été aux prises avec des difficultés sans précé-

dents, appelés à résoudre sur le terrain même toutes ces questions entièrement neuves pour eux.

RÉFORMES PROPOSÉES POUR LE SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE

Parmi les nombreuses questions qu'ont fait naître, ou plutôt qu'ont réveillées les événements de l'année dernière, il en est deux qui nous paraissent avoir attiré plus particulièrement l'attention des hommes compétents français. L'une est celle de la réforme des hôpitaux, l'autre celle de la réorganisation du corps de santé militaire. Cette dernière est plus urgente, plus actuelle peut-être en France qu'ailleurs; la première est partout à l'ordre du jour, et l'on peut dire qu'en théorie la cause est gagnée.

M. A. Demoget, de Metz, architecte-ingénieur, a publié il y a quelques mois un volume de 320 pages sur la *Construction des ambulances temporaires sous forme de baraquements, suivi d'un Essai sur les hôpitaux civils permanents*. D'après ce que l'auteur nous raconte lui-même, la question était pour ainsi dire entièrement neuve pour lui, et dans l'étude qu'il en a faite, il a dû recourir « au Recueil des rapports du service américain... », et, il faut bien l'avouer, à un ouvrage allemand à peu près semblable, « celui du docteur F. Esmarch, professeur à Kiel.

Les deux premiers chapitres du livre de M. Demoget sont l'histoire et la justification des ambulances en campagne, comparées aux hôpitaux militaires permanents. L'auteur raconte ensuite ses expériences personnelles et la création de l'ambulance du Polygone d'artillerie à Metz, placée dans l'île Chambière entre deux bras de la Moselle. Chose curieuse, pour le dire en passant, le même endroit avait été choisi en 1681, lors de la peste qui ravageait la contrée, « pour quantité de petites loges de bois, dans lesquelles on conduisait les habitants dès qu'on savait qu'ils étaient infectés. » (Hist. de la ville de Metz, par les Bénédictins).

Ce qu'il y a de plus complet, sinon de plus original, dans ce volume, ce sont les chapitres V et VI, dont l'un décrit minutieusement tous les services qui composent une ambulance temporaire